

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 21

Artikel: Théâtre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Qu'ài-vo? Janette, lài fà onna vena?

— Oh! càisi-vo, Françoise, se le repond, on a tià lo gris! et malheu à la tsaravouta que l'a met bas! Et le fasà dâi sielliâies!

Cé gris étai son tsat que l'avai trovâ éterti dévâ sa porta.

Ma fâi lo pourro petit compagnon que sè peinsâvè que le parlâvè dâo gendarme, n'étâi pas à noce, vo z'ein repondo, et n'ousâvè pas sailli dè sa tsambra.

Quand son patron ve que ne vegnâi pas dédjonnâ, lo va criâ; mâ l'autro ne repond rein. Ein guegneint pè lo perte dè la saraille, lo maitrè, que vâi la cliâ ein dedein, lài criè: « Es-tou moo? » et sè met à rolhî contrè la porta ein deseint: « Se te ne reponds pas, ma fâi, tant pi! y'einforço lo lan! »

Lo petit gaillâ sè décidâ à âovri, et quand lo patron lo vâi tot tristo et asse blianc qu'on linsu, lài fâ:

— Es-tou malâdo?

— Na.

— Et porquî vins-tou pas dédjonnâ?

— N'ouso pas.

— Et porquî?

— C'est que y'é tià lo gris.

— Ah bin, t'es on galé lulu et t'ein as fê quie de 'na balla!

Et lo maitrè bolondzi sè met à recaffâ à sè teni lo veintro, tandi que sè n'appreint ne compregnâi pas qu'on pouéssè rirè dè cein.

— Et porquî lài as-tou tià son tsat?

— Coumeint son tsat! n'est pas on tsat que y'é tià, c'est lo gendarme.

Stu coup c'est lo maitrè que lài compregnâi rein.

— Câise-tè fou, lo gendarme! vigno dè lo reincontrâ n'ia pas cinq minutès.

Et sè vouâtivont sein savâi iò l'ein iron, kâ lo maitrè ne savâi rein dè l'affèrè dè la rolla.

Enfin sè sont esplikâ. L'ont comprâi que tot cein n'étâi que 'na granta couë-narda, et s'est trovâ que l'appreint bolondzi n'avâi tià ni on gris, ni l'autro, et cein à fini pè onno rizarda qu'a amusâ totè lè dzeins de La Sarraz, hormi lo petit bolondzi qu'est restâ mé dè quienzè dzo sein ousâ ressailli. Mâ vo pâodè comptâ que l'a gardâ grandteimps onna deint contrè lo faux gris!

Courses à Zermatt. — Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, très nombreux sont ceux qui ne connaissent pas encore la contrée de Zermatt, cette merveille des Alpes. Aussi constatons-nous avec plaisir — nous qui en sommes revenus, l'année dernière, vraiment enchantés — que les facilités offertes par l'Agence Ruffieux et Ruchonnet, à Lausanne, sont de plus en plus appréciées. En effet, on ne peut guère voyager à meilleur marché et dans des conditions plus agréables, tant ces courses sont consciencieusement organisées. Nous avons, du reste, pu en juger par expérience, et nous croyons être parfaite-

ment d'accord avec tous ceux qui ont eu la bonne chance d'en faire l'essai.

La première de ces courses aura lieu demain 28 courant. Départ en commun à 4 h. 50 du matin. Le retour peut s'effectuer individuellement par tous les trains, jusqu'au mardi après-midi. Et il est encore temps; les billets peuvent être pris jusqu'à ce soir.

Ajoutons que quoique ce mode de voyager ne présente aucun inconvénient, même pour les plus difficiles, l'agence susmentionnée délivre aux touristes qui préfèrent voyager seuls, des billets d'excursions valables pour huit jours, également avec coupons d'hôtels à prix modiques. — Ces billets et ces coupons ne sont toutefois pas utilisables en juillet et en août.

Problème de caserne.

Un sergent avait reçu l'ordre de loger 24 hommes, nouvellement enrôlés, dans un bâtiment quadrangulaire contenant neuf chambres. Les hommes devaient être placés de telle façon que le sergent, logé dans la chambre du milieu (lettre S.) pût, en se tournant vers chacune des quatre faces du casernement, trouver neuf de ses soldats sur chaque côté du bâtiment (voir la figure ci-dessous).

Au bout de quelques jours, les soldats demandèrent de pouvoir changer de chambre et se loger comme bon leur semblerait. Le sergent y consentit, à la condition que la consigne fût observée et que le chiffre de neuf hommes se trouvât toujours sur chacun des quatre côtés.

Au milieu de ces changements, quatre hommes quittent le quartier. Le brave sergent constate néanmoins la présence de neuf hommes sur chaque côté. Tout va bien.

Mais voici qu'après minuit ces quatre hommes rentrent au quartier avec quatre camarades d'un autre bataillon auxquels ils ont offert l'hospitalité. Le sergent est donc à la tête en ce moment de 28 hommes au lieu de 24. Chose qui ne le tracasse pas, puisqu'il compte encore neuf hommes par côté.

Bientôt arrivent quatre nouveaux soldats auxquels on avait donné rendez-vous. Ils se logent çà et là avec leurs camarades, et portent ainsi le nombre total à 32.

Ces allées et venues intriguent le sergent, qui procède à un nouveau dénombrement. Tout va bien, car il compte toujours neuf hommes sur chaque côté.

Après cette inspection du sergent, une nouvelle troupe de 4 vient encore rejoindre les camarades. Le bâtiment contient alors 36 hommes, chose de laquelle ne s'aperçoit pas davantage le sergent, qui compte toujours neuf hommes sur chaque côté.

Enfin le malheureux sergent, qui s'était endormi après cette dernière vérification, se réveille en sursaut au milieu de rires formidables: 18 hommes venaient de quitter les chambres!

Flairant quelque mystification, le sergent procède à une sixième inspection. Tout va pour le mieux; les 18 hommes qui restent occupent, malgré le départ de leurs camarades, les quatre côtés réglementaires du bâtiment.

Cette fois le sergent se livre de nouveau au sommeil, convaincu d'avoir tout son monde sous la main. Il y avait pourtant 18 hommes de moins qu'à sa première.

Un plus malin que lui s'y serait peut-être laissé prendre.

3	3	3
3	S	3
3	3	3

Indiquer les cinq combinaisons différentes imaginées par les soldats pour satisfaire aux exigences du sergent, malgré les changements survenus dans l'effectif.

Solution du problème du 13 mai:

35/47^e de degré. — Ont répondu juste: MM. Perrochon, Bogis-Bossey; — L. Orange, Genève; — Vallotton, Vallorbes; — Jacot, Chaux-de-Fonds; — J. Ogir, à Orbe; — E. Jayet, Lausanne. — La prime est échue à M. Jayet.

C'est aujourd'hui, 27 mai, que s'ouvre le **grand marché aux fleurs et concerts**. Promenade de Derrière-Bourg.

Théâtre. — Demain, troisième représentation du grand succès du jour: **Les 28 jours de Clairette**, opérette en quatre actes.

Boutade.

Dans un hôpital de province le médecin arrive grave et compassé:

— Combien de morts ce matin? dit-il à l'infirmier.

— Neuf, monsieur.

— Diable! J'avais ordonné dix potions hier, n'est-ce pas?

— Oui, monsieur, mais il y en a un qui n'a pas voulu prendre la sienne.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,50. — Canton de Fribourg à fr. 28,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 105. — De Serbie 3 % à fr. 90. — Bari, à fr. 60. — Barletta, à fr. 47. — Milan 1861, à 39. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,75. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 108. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 14,50. — Tabacs serbes, à fr. 12. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DIND & Co. Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLLOUD-HOWARD.